



Nuflex® 480

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Nuflex® 480
Autres moyens d'identification	Polyurethane Adhesive
Usage recommandé	Construction Adhesive.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Fabricant	NUCO Inc., 150 Curtis Dr., Guelph, Ontario, N1K 1N5, Canada, (519) 823-4994, www.sealantcentre.com
Numéro de téléphone d'urgence	ChemTel Chemical Expert Assistance Hotline, 1-800-255-3924
Date de préparation	le 17 avril, 2018

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Toxicité aiguë (inhalation) - catégorie 4; Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2A; Sensibilisation respiratoire - catégorie 1; Sensibilisation cutanée - catégorie 1B; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3; Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées - catégorie 2

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :
Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

Provoque une irritation cutanée.

Nocif par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une irritation oculaire.

Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer le cancer.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

Se procurer les instructions avant utilisation.

Identificateur du produit : Nuflex® 480 - Ver. 1

Date de préparation : le 17 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 05 février, 2021

Page 01 de 09

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire (un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH et muni d'une cartouche contre les vapeurs organiques).

Intervention :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

En cas de symptômes respiratoires : Appeler un Centre antipoison ou un médecin.

Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage :

Garder sous clef.

Élimination :

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Polymethylene polyphenyl isocyanate	9016-87-9	1.0-3.0		
4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate	101-68-8	10.0-15.0		
Distillates (petroleum), hydrotreated middle	64742-46-7	3.0-5.0		
Talc, Containing No Asbestos or Crystalline Silica	14807-96-6	25.0-50.0		
Methylenediphenyl diisocyanate (mixed isomers)	26447-40-5	3.0-5.0		

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Garder au repos dans une position confortable pour respirer. Si la victime éprouve des symptômes respiratoires (p. ex. toux, dyspnée, sifflement), appeler un Centre antipoison ou un médecin.

Contact avec la peau

Identificateur du produit : Nuflex® 480 - Ver. 1

Date de préparation : le 17 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 05 février, 2021

Page 02 de 09

Retirer les vêtements, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer immédiatement, doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 15 à 20 minutes. Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Commentaires sur les premiers soins

En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

En cas d'inhalation et/ou en cas de contact avec la peau : une seule exposition à une concentration élevée peut causer une maladie de longue durée comme l'asthme. Dans ce cas, de nombreux facteurs comme d'autres produits chimiques ou des températures froides peuvent facilement irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent comprendre une dyspnée, une oppression à la poitrine et un sifflement.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Peau, système respiratoire.

Instructions particulières

Sans objet.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Asthme, dermatite, allergies cutanées.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse extinctrice appropriée, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

Agents extincteurs inappropriés

Jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit

Les récipients fermés peuvent se rompre violemment s'ils sont chauffés et peuvent alors libérer leur contenu. Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; oxydes de nitrogènes corrosifs et comburants; hydrocarbures aromatiques polycycliques très toxiques; isocyanates.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

Les pompiers peuvent entrer dans la zone s'ils portent un APRA à pression positive et une tenue de feu complète.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau. Réduire au minimum l'utilisation d'eau afin de prévenir la contamination de l'environnement.

Identificateur du produit : Nuflex® 480 - Ver. 1

Date de préparation : le 17 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 05 février, 2021

Page 03 de 09

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Recueillir au moyen d'une pelle, d'une écope ou d'un aspirateur HEPA approuvé et placer dans un récipient approprié en vue de l'élimination. Obtenir l'avis d'un expert avant de traiter le produit déversé avec d'autres produits chimiques afin de réduire les risques.

Autres informations

Communiquer avec le fournisseur et les services d'incendie et d'urgence locaux afin d'obtenir de l'aide. Signaler les déversements aux autorités locales en matière de santé et de sécurité et à celles chargées de la protection de l'environnement, le cas échéant.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas inhaler ce produit. Éviter tout contact cutané. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Éviter le rejet dans l'environnement.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : bien ventilé, frais, sec. Stocker dans un récipient fermé.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Polyméthylène polyphényl isocyanate	Non établie	0.005 ppm	Non établie	0.02 ppm	Non établie	Non établie
4,4'-Méthylènediphényl diisocyanate	0.005 ppm	0.005 ppm	Non établie	0.02 ppm	Non établie	Non établie
Distillates (pétroleum), hydrotreated middle	200 mg/m ³	10 mg/m ³	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie
Talc, Containing No Asbestos or Crystalline Silica	2 mg/m ³	Non établie	0.1 mg/m ³	Non établie	Non établie	Non établie
Méthylènediphényl diisocyanate (mixed isomers)	0.05 ppm	Non établie	Non établie	0.02 ppm	Non établie	Non établie

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser un système de ventilation par aspiration à la source, si la ventilation générale ne suffit pas à contrôler la quantité de produit dans l'air.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Les matériaux convenables sont les suivants : polychloroprène, caoutchouc de nitrile, Viton®, Silver Shield®.

Protection des voies respiratoires

Porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH et muni d'une cartouche contre les vapeurs organiques.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Pâte havane pâle. Dimension des particules: Pas disponible
Odeur	D'huile
Seuil olfactif	Pas disponible

Identificateur du produit : Nuflex® 480 - Ver. 1

Date de préparation : le 17 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 05 février, 2021

pH	~ 7.0; Neutre
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation)
Plage d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	93.34 °C (estimé)
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Pas disponible
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	10.2% (supérieure); 1.6% (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	> 1
Densité relative (eau = 1)	1.26 à 25 °C (77 °F)
Solubilité	Légèrement soluble dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Sans objet (cinématique); Sans objet (dynamique)
Autres informations	

Volatile Organic Content 45 g/L, 3.57% w/w (CARB 310 Method)

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Exposition prolongée à de hautes températures. Eau, teneur en eau ou humidité. Matières incompatibles.

Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique), agents réducteurs forts (p. ex. hydrures), acides forts (p. ex. acide chlorhydrique), bases fortes (p. ex. hydroxyde de sodium), alcools (p. ex. éthanol).

Non corrosif pour les métaux.

Produits de décomposition dangereux

Inconnu.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les renseignements présentés ci-dessous s'appliquent au produit original, à moins d'indications contraires.

Voies d'exposition probables

Inhalation.

Contact avec la peau.

Absorption par la peau.

Identificateur du produit : Nuflex® 480 - Ver. 1

Date de préparation : le 17 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 05 février, 2021

Page 05 de 09

Contact oculaire.
Ingestion.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Polyméthylène polyphényl isocyanate	11 mg/L	> 10000 mg/kg (rat)	> 10000 mg/kg (lapin)
4,4'-Méthylènediphényl diisocyanate	490 mg/m ³ (rat) (4 heures d'exposition)	> 2000 mg/kg (rat)	
Méthylènediphényl diisocyanate (mixed isomers)	490 mg/m ³ (rat) (4 heures d'exposition) (aérosol)	> 2000 mg/kg (rat)	> 9400 mg/kg (lapin)

Corrosion/Irritation cutanée

L'expérience sur les humains montre une irritation modérée à sévère. Symptômes incluent douleurs, rougeurs, et enflures.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer une très légère irritation, selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Une seule exposition à une concentration élevée peut causer une maladie de longue durée comme l'asthme. Dans ce cas, de nombreux facteurs comme d'autres produits chimiques ou des températures froides peuvent facilement irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent comprendre une dyspnée, une oppression à la poitrine et un sifflement.

Absorption par la peau

Peut causer des effets tels que ceux qui sont décrits pour l'inhalation.

Ingestion

Peut être nocif selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Danger par aspiration

Aucun renseignement trouvé.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Peut causer irritation de l'appareil respiratoire. On a observé des cas de lésions des voies respiratoires. Dans les cas graves, il pourrait s'ensuivre une diminution permanente de la fonction respiratoire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

L'expérience sur les humains montre de graves symptômes d'asthme ou semblables à de l'asthme (sensibilisation des voies respiratoires) chez une proportion considérable de personnes exposées sur les lieux de travail. Chez les personnes sensibilisées, l'exposition à une très petite quantité de produit peut causer des symptômes qui comprennent un sifflement, une difficulté respiratoire, des étouffements et un écoulement ou une congestion nasale. Peut causer la mort. Les symptômes peuvent se manifester immédiatement après l'exposition ou des heures plus tard. Des expositions répétées vont aggraver la réaction.

L'expérience sur les humains montre une réaction cutanée allergique (sensibilisation de la peau) chez une proportion considérable de personnes exposées sur les lieux de travail. Chez les personnes sensibilisées, l'exposition à une très petite quantité de produit peut causer une réaction allergique. Les symptômes comprennent les rougeurs, les éruptions cutanées, des démangeaisons et un gonflement. Cette réaction peut se répandre des mains ou des bras au visage et au reste du corps. Des expositions répétées vont aggraver la réaction.

Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Polyméthylène polyphényl isocyanate	Groupe 3	Non désignée	Non listée	Non listée
4,4'-Méthylènediphényl	Groupe 3	Non désignée	Non listée	Non listée

Identificateur du produit : Nuflex® 480 - Ver. 1

Date de préparation : le 17 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 05 février, 2021

diisocyanate				
Distillates (petroleum), hydrotreated middle	Groupe 3	A3	Non listée	Non listée
Talc, Containing No Asbestos or Crystalline Silica	Groupe 3	A4	Non listée	Non listée
Methylenediphenyl diisocyanate (mixed isomers)	Groupe 3	Non désignée	Non listée	Non listée

CIRC :

Groupe 3 – Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'humain.

ACGIH® :

A3 – Cancérogène pour l'animal.

A4 – Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Fonction sexuelle et la fertilité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Aucun renseignement environnemental n'a été trouvé.

Écotoxicité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale. Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux. NE PAS vider dans des égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau. Les récipients vides contiennent des résidus du produit. Suivre les avertissements de l'étiquette, même si le récipient semble vide.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le

Identificateur du produit : Nuflex® 480 - Ver. 1

Date de préparation : le 17 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 05 février, 2021

Page 07 de 09

Règlement DOT É.-U. N'est pas régi par le Règlement IATA.

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac conformément aux intruments de l'OMI

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Aucun connu.

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou n'ont pas à être déclarés.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Autres listes réglementaires des É-U

California Proposition 65 :

Sans objet.

CERCLA :

4,4' - Diphenylmethane diisocyanate CAS 101-68-6 2,268 kg (5000 lbs)

Polymeric MDI CAS 9016-87-9 2,268 kg (5000 lbs)

Phosphoric Acid CAS 7664-38-2 2,268 kg (5000 lbs)

Methylethyl Ketone CAS 78-93-3 2,268 kg (5000 lbs)

Iron Trichloride CAS 7705-08-0 453.6 kg (1000 lbs)

Chlorobenzene CAS 108-90-7 453.6 kg (1000 lbs)

CPSC Classification : Sans objet.

SARA Title III - Section 302 :

Sans objet.

SARA Title III - Section 311/312 :

Acute Health Hazard

Chronic Health Hazard

SARA Title III - Section 313. (Methylenediphenyl diisocyanate (mixed isomers)). (Polymethylene polyphenyl isocyanate). (4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate)

Massachusetts, New Jersey, and Pennsylvania Right To Know. (Talc, Containing No Asbestos or Crystalline Silica). (Methylenediphenyl diisocyanate (mixed isomers)). (Polymethylene polyphenyl isocyanate)

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA Santé - 2 Inflammabilité - 1 Instabilité - 0

FDS préparée par Technical Services Department

Numéro de téléphone 519-823-4994

Date de préparation le 17 avril, 2018

Identificateur du produit : Nuflex® 480 - Ver. 1

Date de préparation : le 17 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 05 février, 2021

Page 08 de 09

Date de la plus récente version révisée	le 05 février, 2021
Indicateurs de révision	Revision 3
Références	Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données HSDB®. National Library of Medicine des États-Unis. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données NIOSH Pocket Guide. National Institute for Occupational Safety and Health. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®) database. Dassault Systèmes/BIOVIA ("BIOVIA"). Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).
Avis	L'information et les données fournies dans ce document sont offertes en bonne foi mes aucunes garanties exprimer ou impliquer est offerte. L'utilisateur doivent faire un jugement indépendant sur l'aptitude de l'information pour s'assurer de protéger la sante sécurité de ces employés.